

adil

Agence d'Information
sur le Logement
du Nord et du Pas-de-Calais

2021

FORMATIONS



ADIL du Nord et du Pas-de-Calais

7 bis rue racine

59 000 LILLE

www.adilpndc.fr - formation@adilpndc.fr

03.59.61.62.59



L'EDITO

L'Agence interDépartementale d'Information sur le Logement est agréée par le Ministère en charge du logement et son rôle est reconnu par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000.

L'Adil a pour vocation d'offrir au public et aux acteurs de l'habitat un conseil juridique et technique personnalisé et neutre sur toutes les questions relatives au logement. Forte de cette expérience, l'Adil propose, depuis presque 15 ans, des formations adaptées aux attentes des professionnels.

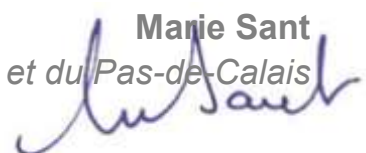
Nous avons le plaisir de vous présenter le programme des formations 2021 à destination des professionnels et acteurs du logement. Face à la crise sanitaire, l'organisme de formation a dû s'adapter pour proposer un programme complet, répondant tant aux critères pédagogiques qu'aux attentes des apprenants. Ainsi, dès le premier semestre 2021, des formations en distanciel seront proposées.

- ◇ **Les formations inter-structures**, qui rassemblent des stagiaires venant d'organismes différents et qui rencontrent des problématiques identiques dans le cadre de leur activité professionnelle, seront proposées en distanciel et en présentiel selon le programme suivant
- ◇ **Les formations intra-structures**, qui s'adressent aux organismes souhaitant une formation sur-mesure en fonction de leurs attentes, seront proposées en distanciel ou en présentiel à la demande de la structure.

Dans ce programme, vous retrouverez le calendrier des formations programmées pour l'année 2021 et certaines thématiques pouvant être abordées dans le cadre d'une formation sur mesure.

L'équipe de l'Adil vous remercie de la confiance que vous lui accorderez.

Marie Sant
Directrice de l'Adil du Nord et du Pas-de-Calais



« L'expertise professionnelle au service des professionnels »

Des stages toute l'année pour vous perfectionner,
vous initier et vous spécialiser au secteur du logement

DES FORMATIONS POUR TOUS LES ACTEURS DU LOGEMENT. Nous proposons à tous les acteurs du logement de bénéficier d'une mise à jour législative et réglementaire de leurs connaissances. Les formations sont également un lieu d'échange et de partage, avant, pendant et après chaque stage, entre des professionnels investis dans un même domaine.

NOS MISSIONS DÉPARTEMENTALES, UN ATOUT DE QUALITÉ ET D'EXPÉRIENCE. L'ADIL du Nord et du Pas-de Calais détient plusieurs missions dont la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne, faisant de notre organisme un spécialiste de ces sujets.

L'ADAPTATION DE NOS FORMATIONS AU CONTEXTE ET À L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE. Le contexte sanitaire et la réorganisation du travail ont amené L'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais à repenser le mode d'animation des formations et à proposer des formations en distanciel. Les formateurs ont été formés sur la conception et l'animation de formations à distance et sont désormais pleinement compétents pour proposer des stages en temps réel et interactifs dans le respect des objectifs pédagogiques.

Ces formations permettent un temps d'échange et un partage d'expérience de qualité.

Les participant(e)s reçoivent une invitation à se connecter depuis leur domicile ou leur lieu de travail à une salle de formation virtuelle via les outils Zoom ou Teams

L'utilisation de ces outils ne nécessite aucune autre application qu'un navigateur web. Les navigateurs recommandés sont :

- * Fixe/Portable : Firefox
- * Mobile iOS (12.2+) : Safari
- * Mobile Android (6.0+) : Firefox

Nous invitons les stagiaires à vérifier que le micro soit de bonne qualité afin d'intervenir en cours de formation. Il en va de même pour la caméra ou webcam (non obligatoire), il est recommandé d'utiliser la qualité vidéo moyenne (proposée par défaut) pour limiter les latences, interruptions ou pertes d'image mais également pour économiser la bande passante qui permet au service d'être assuré pour tous de manière efficace.

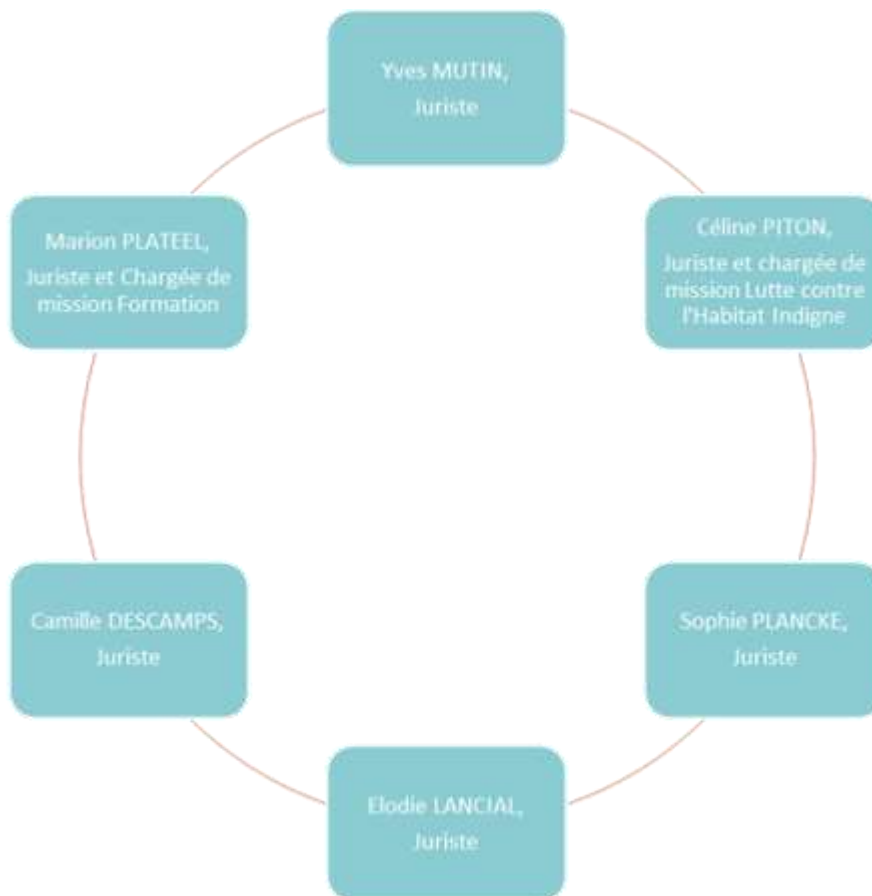
Nous recommandons également d'utiliser un casque avec micro qui permettra d'entendre clairement votre voix.



Les lieux de stages sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

L'EQUIPE

Nos formations sont un espace de rencontre, d'expression, d'écoute et de partage des savoirs. Elles sont dispensées par une équipe de juristes et de conseillers techniques. Les formateurs intervenants conseillent au quotidien les particuliers et les acteurs de l'habitat tels que les collectivités territoriales, les travailleurs sociaux ou encore les professionnels de l'immobilier avec lesquels ils collaborent régulièrement.



Pour tout **renseignement**, l'organisme de formation de l'Adil du Nord et du Pas-de-Calais se tient à votre disposition.

Les personnes porteuses d'un **handicap** souhaitant suivre nos formations sont invitées à contacter directement :

Tiphaine MASSON
formation@adilnpsc.fr - 03 20 52 95 39

LE CALENDRIER

Prix ¹ (par per s.)

Thèmes	Durée	Date(s)	Lieu	Adhérent	Non adhérent	Réf.	Page
Demande de logement social : éligibilité du demandeur	3h	16/03/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V01.2021	7
L'obligation de délivrer un logement décent	3h	19/03/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V02.2021	8
Une entrée dans les lieux réussie	3h	25/03/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V03.2021	9
La sortie du locataire : restitution du dépôt de garantie	3h	13/04/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V04.2021	10
Organiser une assemblée générale de copropriété	3h	15/04/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V05.2021	11
Les garanties et aides à l'accès au logement	3h	20/04/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V06.2021	12
Les annexes au contrat de location	3h	20/05/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V07.2021	13
La résiliation du bail , le congé	3h	03/06/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V08.2021	14
L'impayé de loyer : constater l'impayé et engager la procédure	3h	10/06/2021	Visio	139€ TTC	169€TTC	V09.2021	15
La procédure d'expulsion domiciliaire : théorie et pratique	1 jour	28/09/2021	MDS Boulogne S/ Mer	189€ TTC	219€ TTC	P01.2021	17
Le parcours du demandeur de logement social : attribution et mutation	1 jour	21/10/2021	MDS Boulogne S/ Mer	189€ TTC	219€ TTC	P02.2021	18
Gérer la fin du contrat de location	1 jour	26/10/2021	MHD Lille	189€ TTC	219€ TTC	P03.2021	19
Habitat Indigne : définition et acteurs de la procédure	1 jour	16/11/2021	MDS Boulogne S/ Mer	189€ TTC	219€ TTC	P04.2021	20
Copropriété : règles générales	1 jour	18/11/2021	MHD Lille	189€ TTC	219€ TTC	P05.2021	21
L'exécution du contrat de location	1 jour	07/12/2021	MHD Lille	189€ TTC	219€ TTC	P06.2021	22
Les spécificités du contrat de location HLM	1 jour	09/12/2021	MDS Boulogne S/ Mer	189€ TTC	219€ TTC	P07.2021	23
Prévenir la précarité énergétique	2 jours	16 et 17/12/2021	MHD Lille	378€ TTC	438€ TTC	P08.2021	24

¹ Prix : l'adhésion annuelle à l'Adil NPDC donne lieu à une option préférée elle réservée aux adhérents pour une année civile de formation.
L'adhésion s'élève à 30€ (voir les conditions [page 29](#))

² MHD Lille : Maison de l'Habitat Durable, 7bis, rue racine - 59 000 LILLE

³ MDS de Boulogne S/ Mer : Maison du Département Solidarité, 153, rue de Brequerecque - 62200 Boulogne sur Mer

L'OFFRE DE FORMATION À DISTANCE

*Organisme déclaré auprès de l'outil DATADOCK
Votre formation peut être prise en charge
par votre OPCO*



LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL : ÉLIGIBILITÉ DU DEMANDEUR

Objectifs pédagogiques :

- * Connaître les conditions d'accès au logement social
- * Maîtriser les nouveaux outils de la demande de logement social
- * Disposer des éléments pour répondre aux attentes des ménages

PROGRAMME

Qui peut bénéficier d'un logement social ?

- * Le bénéficiaire, personne physique
- * Le bénéficiaire, personne morale

Quelles sont les ressources à ne pas dépasser ?

- * L'appréciation des ressources du ménage
- * La prise en compte des situations particulières
- * La situation des étrangers ou des français ayant vécu à l'étranger

Comment est traitée la demande ?

- * Le dépôt de la demande et l'enregistrement : étude du nouveau Cerfa unique version 4
- * Le renouvellement et les modifications de la demande



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * *Les garanties et aides à l'accès au logement - p 12*
- * *Le parcours du demandeur de logement social : attribution et mutation - p 18*
- * *Les spécificités du contrat de location HLM - p 23*



DATE : 16 mars 2021

HORAIRES : 9h-12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS: Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC



Référence

V02.2021

L'OBLIGATION DE REMETTRE AU LOCATAIRE UN LOGEMENT DÉCENT

Niveau :



DATE 19 mars 2021

HORAIRES 9h–12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC

Objectifs pédagogiques :

- * Distinguer et définir les notions relatives à la non-décence
- * Savoir constater une situation de non-décence
- * Maitriser les outils de lutte contre la non-décence

PROGRAMME

Les contours de l'obligation

- * Définition de la non décence
- * Champ d'application de la non-décence
- * Analyse du décret décence

Le traitement de la non-décence

- * La procédure civile
- * La conservation de l'AL par la CAF/MSA
- * Les outils de prévention de la non-décence



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * *Les annexes au contrat de location - p 13*
- * *Habitat Indigne : définition et acteurs de la procédure - p 20*
- * *Prévenir la précarité énergétique - p 24*



Référence

V03.2021

UNE ENTRÉE DANS LES LIEUX RÉUSSIE

Objectifs pédagogiques :

- * Comprendre l'importance des étapes de l'accès au logement
- * Connaître les modalités de réalisation d'un état des lieux

PROGRAMME

L'accès au logement

- * La signature du contrat de location
- * La remise des clés
- * L'obligation de s'assurer

L'étape clé : l'état des lieux d'entrée

- * L'état des lieux entre les parties ou par un tiers
- * Le contenu de l'état des lieux
- * L'état des lieux complémentaire



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * *Les garanties et aides à l'accès au logement - p 12*
- * *Les annexes au contrat de location - p 13*
- * *L'exécution du contrat de location - p 22*



DATE : 25 mars 2021

HORAIRES : 9h-12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC



Référence

V04.2021

LA SORTIE DU LOCATAIRE : RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE



DATE : 13 avril 2021

HORAIRES : 9h–12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC

Objectifs pédagogiques :

- * Maîtriser les règles de versement du dépôt de garantie
- * Rédiger un état des lieux complet, base indispensable à la restitution de tout ou partie du dépôt de garantie
- * Connaître les modalités de restitution

PROGRAMME

Le dépôt de garantie à l'entrée du locataire, rappel des grands principes

La sortie du locataire et la restitution du dépôt de garantie

- * L'importance de l'état des lieux de sortie et de sa rédaction
- * Les délais de restitution du dépôt de garantie et la sanction en cas de non-respect
- * Les sommes déductibles sur le dépôt de garantie
- * Les éléments justificatifs
- * Le cas des immeubles collectifs
- * Le débiteur de l'obligation et le bénéficiaire du versement
- * La procédure à suivre en cas de litige



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * *Une entrée dans les lieux réussie - p 9*
- * *Gérer la fin du contrat de location- p 19*
- * *L'exécution du contrat de location - p 22*



L'ORGANISATION D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COPROPRIÉTÉ

Objectifs pédagogiques :

- * Comprendre le fonctionnement d'une copropriété
- * Connaître les acteurs de la copropriété et leurs rôles
- * Maîtriser les nouvelles dispositions en matière d'assemblée générale

PROGRAMME

Définition des notions et acteurs de la copropriété

La composition de l'Assemblée Générale

- * La notion des voix
- * La représentation

La convocation et la réunion de l'assemblée

- * Qui convoque ?
- * Comment convoquer ?
Sous quelle forme et quel contenu ?
- * Le déroulement de l'Assemblée Générale



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * *La copropriété : règles générales - p 21*
- * *Prévenir la précarité énergétique - p 24*

Niveau :



DATE : 15 avril 2021

HORAIRES : 9h-12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC



Référence

V06.2021

LES GARANTIES ET LES AIDES POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT



DATE : 20 avril 2021

HORAIRES : 9h–12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC

Objectifs pédagogiques :

- * Maîtriser les outils permettant de garantir les situations d'impayés
- * Connaître les dispositifs de prise en charge des frais liés à l'accès au logement

PROGRAMME

Les aides pour accéder au logement et garantir l'impayé

- * La garantie VISALE
- * L'aide Mobili-Jeune
- * L'aide Mobili-Pass
- * L'avance Loca-Pass
- * L'aide CIL Pass-Assistance
- * Les Fonds de Solidarité accès au Logement
- * Le dépôt de garantie

Les aides destinées à faire face aux dépenses de logement

- * L'allocation logement et l'APL
- * Les conditions relatives à l'allocataire



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * Une entrée dans les lieux réussie - p 9
- * La procédure d'expulsion domiciliaire : théorie et pratique - p 17
- * Les spécificités du contrat de location HLM - p 23



Référence

V07.2021

LES ANNEXES AU CONTRAT DE LOCATION

Objectifs pédagogiques :

- * Maîtriser les divers documents exigés par la loi
- * Comprendre l'enjeu de cette obligation d'information du locataire

PROGRAMME

Les documents liés à l'état du logement

- * L'état des lieux
- * Le dossier de diagnostic technique
- * Le manquement à l'obligation de fourniture des documents

Les documents liés à la situation du logement

- * Le logement concerné par le permis de louer
- * Le logement en copropriété



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * *L'obligation de délivrer un logement décent - p 8*
- * *Une entrée dans les lieux réussie - p 9*
- * *L'exécution du contrat de location - p 22*

Niveau :



DATE : 20 mai 2021

HORAIRES : 9h-12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC



Référence

V08.2021

LA RÉSILIATION DU BAIL, LE CONGÉ

Niveau :



DATE : 03 juin 2021

HORAIRES : 9h–12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC

Objectifs pédagogiques :

- * Savoir donner congé au locataire à l'échéance du bail
- * Maîtriser la résiliation du bail à la demande du locataire
- * Connaître les effets du congé

PROGRAMME

Le congé du locataire

- * La forme et le délai
- * Les effets
- * En location meublée

Le congé du bailleur

- * Les conditions du congé délivré par le bailleur
- * Les limites de ce droit de donner congé
- * Le cas de la location meublée



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * *La sortie du locataire, restitution du dépôt de garantie - p 10*
- * *Gérer la fin du contrat de location - p 19*
- * *Les spécificités du contrat de location HLM - p 23*



L'IMPAYÉ DE LOYER : CONSTATER ET ENGAGER LA PROCÉDURE

Objectifs pédagogiques :

- * Identifier à temps l'impayé de loyer
- * Maitriser les outils pour engager une procédure d'expulsion
- * Comprendre les enjeux d'une telle procédure

PROGRAMME

Le fondement de l'expulsion

- * une faute : mise en œuvre de la clause résolutoire
- * une déchéance du droit au maintien dans les lieux

Le titre permettant l'expulsion

- * Le principe : le jugement
- * autres cas : notamment les squatteurs

La procédure encadrée par la loi

- * L'impayé de loyer
- * Le défaut d'assurance
- * Le défaut de jouissance paisible des lieux loués

Les incidents de procédure

- * Les sursis à l'expulsion
- * Les voies de recours : incidences de la réforme de la procédure civile



Pour compléter cette formation,
nous vous conseillons de suivre également :

- * *Les garanties et aides à l'accès au logement - p 12*
- * *La procédure d'expulsion domiciliaire : théorie et pratique - p 17*
- * *Gérer la fin du contrat de location - p 19*

Niveau :



DATE : 10 juin 2021

HORAIRES : 9h-12h soit 3h

LIEU : formation à distance via Zoom ou Teams

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

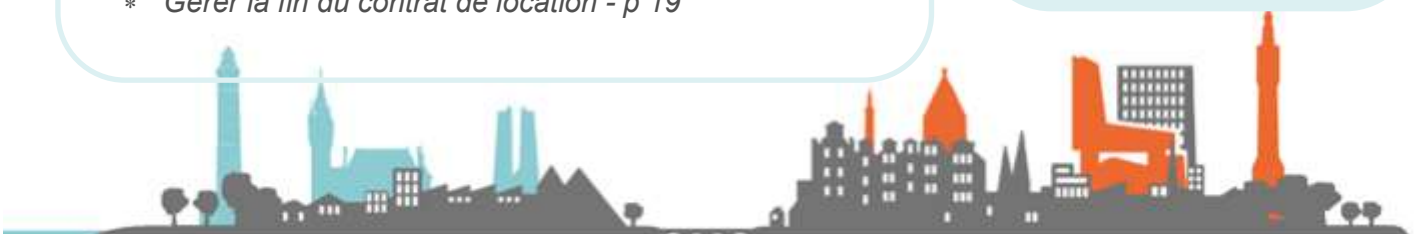
PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX ADHÉRENT : 139€ TTC

PRIX NON ADHÉRENT : 169€ TTC



L'OFFRE DE FORMATION EN PRESENTIEL

*Organisme déclaré auprès de l'outil DATADOCK
Votre formation peut être prise en charge
par votre OPCO*



Référence

POI.2021

LA PROCÉDURE D'EXPULSION DOMICILIAIRE : THÉORIE ET PRATIQUE

Niveau :



DATE : 28 septembre 2021

HORAIRES : 9h–12h30 14h-17h30

soit 7h de stage

LIEU : Maison du Département

Solidarité - 153 Rue de Brequerecque, 62321
Boulogne-sur-Mer



Accès PMR

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX* ADHÉRENT : 189€ TTC

PRIX* NON ADHÉRENT : 219€ TTC

* prix comprenant la journée de stage, les documents pédagogiques ainsi que le déjeuner

Objectifs pédagogiques :

- * Conduire la procédure d'expulsion
- * Comprendre les étapes de la procédure d'expulsion
- * Connaitre l'effet d'une telle procédure sur le bail

PROGRAMME

Phase préalable à l'audience

- * Le commandement de payer
- * Le traitement de l'impayé entre l'assignation et l'audience
- * L'audience

La décision du juge

- * Les pouvoirs du juge d'accorder des délais
- * La résiliation du bail

La signification du jugement

- * La signification faite à personne
- * La signification à domicile ou à résidence
- * Information sur la possibilité d'engager un recours DALO via la décision de justice

L'expulsion

- * Les conditions de l'expulsion
- * Le concours de la force publique
- * Après l'expulsion : le sort des meubles



Référence

P02.2021

LE PARCOURS DU DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL : DE LA DEMANDE À L'ATTRIBUTION

Niveau :



DATE : 21 octobre 2021

HORAIRES : 9h-12h30 14h-17h30

soit 7h de stage

LIEU : Maison du Département

Solidarité - 153 Rue de Brequerecque, 62321
Boulogne-sur-Mer



Accès PMR

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX* ADHÉRENT : 189€ TTC

PRIX* NON ADHÉRENT : 219€ TTC

* prix comprenant la journée de stage, les documents pédagogiques ainsi que le déjeuner

Objectifs pédagogiques :

- * Être capable d'orienter et conseiller les demandeurs dans leur démarche de demande de logement social
- * Être capable d'informer les demandeurs sur les critères d'éligibilité à l'attribution d'un logement locatif social
- * Connaître les modalités de mutation dans le parc social

PROGRAMME

Introduction : les réformes de la gestion de la demande et des attributions de logement social

Les étapes de la demande de logement social

- * Les critères d'éligibilité de la demande
- * Le traitement de la demande
- * L'information du demandeur

Les critères d'attribution des logements locatifs sociaux

- * La composition et le fonctionnement des commissions d'attribution
- * Les critères généraux et prioritaires

La mobilité dans le parc social

- * La mutation
- * Le transfert du bail
- * L'échange de logement entre deux familles
- * L'accueil des jeunes et la colocation dans le parc social



GÉRER LA FIN DU CONTRAT DE LOCATION

Objectifs pédagogiques :

- * Maîtriser les modalités de congés à l'initiation du locataire
- * Connaître les motifs et conditions de congé du bailleur
- * Apprécier les modalités d'établissement de l'état des lieux de sortie
- * Reconnaître les obligations liées à la restitution des clés et du dépôt de garantie

PROGRAMME

L'extinction du contrat de location

- * L'initiative du locataire
 - Les démarches pour résilier le bail
 - Le respect du préavis et les obligations du locataire
- * L'initiative du bailleur
 - Les limites à la résiliation du bail
 - Le respect des conditions fixées par l'article 15
 - Le préavis du bailleur et les droits du bailleur

L'établissement de l'état des lieux de sortie

- * Les mentions minimales obligatoires
- * Les conditions de forme

La restitution du dépôt de garantie

- * La garantie des obligations locatives
- * Les déductions opérées et les justificatifs

Les recours du locataire et du bailleur en cas de litige

- * Le règlement du différend à l'amiable
- * Les recours contentieux



DATE : 26 octobre 2021

HORAIRES : 9h-12h30 14h-17h30

LIEU : Maison de l'Habitat Durable, 7bis rue Racine à Lille



PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX* ADHÉRENT : 189€ TTC

PRIX* NON ADHÉRENT : 219€ TTC

* prix comprenant la journée de stage, les documents pédagogiques ainsi que le déjeuner



Référence

P04.2021

HABITAT INDIGNE : DÉFINITION ET ACTEURS DE LA PROCÉDURE

Niveau :



DATE : 16 novembre 2021

HORAIRES : 9h-12h30 14h-17h30

soit 7h de stage

LIEU : Maison du Département

Solidarité - 153 Rue de Brequerecque, 62321

Boulogne-sur-Mer



Accès PMR

PUBLIC : Travailleurs sociaux,

gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX* ADHÉRENT : 189€ TTC

PRIX* NON ADHÉRENT : 219€ TTC

* prix comprenant la journée de stage, les documents pédagogiques

Objectifs pédagogiques :

- * Identifier une situation d'habitat indigne
- * Orienter vers les bons acteurs

PROGRAMME

Habitat indigne et habitat non décent

- * Définition de l'habitat indigne
- * Définition de l'habitat non décent

Traitement des logements non décents ou indignes

- * Principe de compétences

Distinction des notions de l'habitat indigne

- * L'insalubrité
- * Les locaux impropres
- * Le saturnisme
- * La sur occupation
- * Le péril

Identification des acteurs

- * La commune
- * Le Préfet
- * Le Juge



COPROPRIÉTÉ : RÈGLES GÉNÉRALES

Objectifs pédagogiques :

- * Distinguer les acteurs des immeubles en copropriété
- * Comprendre le fonctionnement de la copropriété
- * Utiliser les outils de la copropriété

PROGRAMME

Les organes de la copropriété

- * Le syndicat de copropriétaire
- * Le syndic
- * Le conseil syndical
- * Les copropriétaires

Le règlement de copropriété

- * L'élaboration du document
- * Le contenu
- * La répartition des charges

L'assemblée générale et le budget

- * La composition de l'assemblée
- * La convocation à l'assemblée
- * Le déroulement de l'assemblée

L'acquisition et la cession des lots

- * Les formalités de l'acquisition et de la cession
- * Les conséquences sur la copropriété

Niveau :



DATE : 18 novembre 2021

HORAIRES : 9h-12h30 14h-17h30

LIEU : Maison de l'Habitat Durable, 7bis rue Racine à Lille



Accès PMR

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX* ADHÉRENT : 189€ TTC

PRIX* NON ADHÉRENT : 219€ TTC

* prix comprenant la journée de stage, les documents pédagogiques ainsi que le déjeuner



Référence

P06.2021

L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE LOCATION



DATE : 07 décembre 2021

HORAIRES : 9h–12h30 14h–17h30

LIEU : Maison de l'Habitat Durable, 7bis rue Racine à Lille



PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX* ADHÉRENT : 189€ TTC

PRIX* NON ADHÉRENT : 219€ TTC

* prix comprenant la journée de stage, les documents pédagogiques ainsi que le déjeuner

Objectifs pédagogiques :

- * Identifier une situation d'habitat indigne
- * Orienter vers les bons acteurs

PROGRAMME

Le bailleur et ses obligations

- * Remettre au locataire un logement décent
- * Délivrer un logement en bon état d'usage et de réparation
- * Assurer la jouissance paisible et garantir les vices et défauts du logement
- * Entretien des locaux
- * Ne pas s'opposer aux aménagements du locataire
- * Faire cesser les troubles de voisinages causés à des tiers
- * Délivrer des quittances

L'exécution des obligations locatives

- * Payer le loyer et les charges
- * User paisiblement des locaux
- * Répondre des dégradations
- * Prendre en charge l'entretien courant du logement
- * Laisser l'accès au logement pour des travaux
- * Ne pas transformer les lieux
- * S'assurer contre les risques locatifs
- * La sous location

Les évènements qui peuvent influencer sur le bail

- * La vie de famille : couple, décès, abandon
- * La vente du bien
- * La révision du loyer



LES SPÉCIFICITÉS DES CONTRATS DE LOCATION DES LOGEMENTS HLM

Objectifs pédagogiques :

- * Connaître les mentions propres au contrat de location HLM
- * Maîtriser les obligations des parties qui en découlent
- * Connaître les motifs de fin de contrat de location HLM

PROGRAMME

La formation du contrat de location HLM

- * La forme et le contenu
- * Les annexes obligatoires

Les droits et obligations des parties

- * Les droits et obligations du locataire HLM
- * Les droits et obligations du bailleur HLM

Les obligations financières nées du contrat de location

- * La fixation du loyer maximum et du loyer pratiqué
- * La révision du loyer
- * Le supplément de loyer de solidarité
- * La réduction de loyer de solidarité

Les autres formes d'occupation du parc social

- * Le transfert de bail au décès du locataire ou à l'abandon du domicile
- * Le changement de situation familiale
- * La sous-location, la colocation et le logement des jeunes
- * L'échange de logement
- * L'hébergement des tiers

La fin du contrat

- * Le congé du locataire
- * Le congé du bailleur : démolition de l'immeuble
- * La remise en cause du droit au maintien dans les lieux

Niveau :



DATE : 09 décembre 2021

HORAIRES : 9h-12h30 14h-17h30

soit 7h de stage

LIEU : Maison du Département

Solidarité - 153 Rue de Brequerrecque, 62321

Boulogne-sur-Mer



Accès PMR

PUBLIC : Travailleurs sociaux,

gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX* ADHÉRENT : 189€ TTC

PRIX* NON ADHÉRENT : 219€ TTC

* prix comprenant la journée de stage, les documents pédagogiques ainsi que le déjeuner



Référence

P08.2021

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Objectifs pédagogiques :

- * Appréhender les contours de la notion de précarité énergétique
- * Repérer les situations de précarité énergétique
- * Accompagner et orienter les ménages en situation de précarité énergétique

PROGRAMME

Introduction : *construction de la notion et chiffres clés (nationaux et locaux)*

Délimitation de la précarité énergétique

- * Les critères, les indicateurs et les causes

Repérage des situations et prévention

Accompagnement sociotechnique

- * Le Choix et l'usage du logement
- * Les aides à la rénovation

Outils juridiques de la lutte contre la précarité énergétique



DATE : 16 et 17 décembre 2027

HORAIRES : 9h-12h30 14h-17h30

LIEU : Maison de l'Habitat Durable, 7bis rue Racine à Lille



Accès PMR

PUBLIC : Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

PRÉ-REQUIS : Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Apports juridiques, temps d'échange
- Dossier pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage par des exercices et des cas pratiques. Un QCM de fin de stage sera également soumis aux stagiaires pour valider les acquis.

PRIX* ADHÉRENT : 378€ TTC

PRIX* NON ADHÉRENT : 438€ TTC

* prix comprenant la journée de stage, les documents pédagogiques ainsi que le déjeuner



Association loi 1901
identifiée sous le n° 059 50 21 630
SIRET : 34309733300078 - Code APE : 9499 Z
OF : Déclaration d'activité enregistrée sous le
n° 31 59 06364 59 auprès du préfet de région

ORGANISME DE FORMATION
ADIL du Nord et du Pas de Calais
7 bis rue Racine - 59000 LILLE

Bulletin d'inscription recto/verso à retourner **par courrier** ou **par email** : formation@adilnord.fr

ORGANISME :

Raison sociale :

N° Siret : N° Adhérent ADIL :

Adresse :

Nom de la personne en charge du dossier d'inscription :

Tél : E-mail :

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse email :

FORMATION CHOISIE :

Titre de la formation :

Référence :

Date de la formation :

Prix :euros

Quelles sont vos attentes pour ce stage ?

FACTURATION :

Raison sociale :

Adresse :

Mode de règlement : Chèque Virement Mandat administratif

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de la prestation et notamment des modalités d'inscription et de désistement indiquées au verso de ce document
- J'accepte que mes données soient utilisées pour l'envoi d'informations dans le cadre du stage et pour la communication d'informations liées à l'organisme de formation

Fait à :

Signature et cachet :

Le :



BULLETTIN D'INSCRIPTION 2021

CONDITIONS GÉNÉRALES

N° D'ENREGISTREMENT DE L'ACTIVITÉ DE L'OF : 31 59 06364 59

MODALITÉS D'INSCRIPTION : L'inscription d'un participant est validée par la réception du bulletin d'inscription complété et envoyé à l'adresse suivante :

ORGANISME DE FORMATION

Adil du Nord et du Pas de Calais
7 bis rue Racine - 59 000 LILLE.

Le nombre de places pour chaque session étant limité, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée. Le règlement de la formation se fait à réception de la facture, fin de mois.

Les pré-inscriptions sont possibles en envoyant le bulletin d'inscription dûment complété par mail à l'adresse suivante : formation@adilnpsc.fr.

Elles doivent être confirmées par écrit le plus rapidement possible et au plus tard 15 jours avant le début de la session.

Nos prix comprennent la préparation, l'animation de la session, la documentation remise sur place aux stagiaires et le déjeuner pour les sessions d'une journée.

5 à 7 jours avant le début de la session, une confirmation d'inscription et une convocation sont adressées à l'organisme.

DÉSISTEMENT : Tout stage commencé est dû intégralement. Dans le cas d'un désistement moins de 10 jours avant le stage, 30% des frais de formation seront demandés. Dans le cas d'un désistement signalé plus de 10 jours avant le stage, aucune indemnité n'est due. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence ou d'annulation reçue la veille du stage ou après l'ouverture de la session.

L'Adil du Nord se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas d'insuffisance d'inscription ou lorsqu'un événement exceptionnel empêche la tenue de la session.

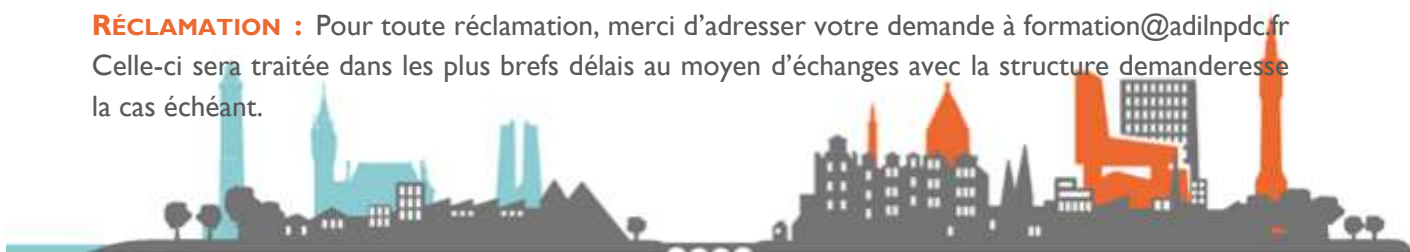
LOCALISATION : Sauf mention particulière indiquée sur la convocation, les stages se dérouleront au lieu indiqué sur chaque programme de formation :

- Soit à la Maison de l'Habitat Durable, 7 bis rue Racine à Lille
- Soit à la MDS de Boulogne s/ Mer, 153 rue de Brequerecque à Boulogne s/ Mer

HORAIRES : Les stages se dérouleront de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30 sauf mention particulière indiquée sur la convocation.

FACTURATION : Sur demande une facture acquittée sera adressée à l'issue de la formation, accompagnée de l'attestation de présence correspondante.

RÉCLAMATION : Pour toute réclamation, merci d'adresser votre demande à formation@adilnpsc.fr. Celle-ci sera traitée dans les plus brefs délais au moyen d'échanges avec la structure demanderesse la cas échéant.



L'ADIL DU NORD ET DU PAS DE CALAIS S'ADAPTE À VOS BESOINS

UNE FORMATION DE NOTRE PROGRAMME POUR VOTRE ENTREPRISE

NOS STAGES AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE. Pour les besoins de votre structure, l'organisme de formation de l'ADIL du Nord et du Pas de Calais vous propose d'animer les formations du programme de l'année au sein de votre établissement. Cela vous permettra de former un certain nombre de vos collaborateurs dans vos locaux, selon vos disponibilités.

Pour les structures ne disposant pas de local adapté, l'Adil du Nord et du Pas de Calais située à Lille, peut également vous recevoir et permettre aux stagiaires de profiter des équipements adaptés pour le bon déroulement du stage.

UNE FORMATION SUR-MESURE, EN FONCTION DE VOS BESOINS

VOS SUJETS SONT NOS SUJETS. Le stage se construit selon vos envies et vos besoins pour développer une expertise technique et spécifique à votre environnement.

Ensemble, nous élaborons votre projet de formation : définition des objectifs, des résultats attendus, et public concerné. Puis nous fixons la date du stage ainsi que sa durée.

Quelle que soit la formule choisie, les formations internes aux structures font l'objet d'une convention, d'un programme et de documents pédagogiques adaptés. Ce service vous sera facturé 1200€ la journée pour une groupe pouvant aller jusqu'à 12 personnes. Au-delà, un forfait de 120€ par stagiaire supplémentaire sera appliqué.

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION, veuillez contacter :

Marion PLATEEL, chargée de mission Formation
au 03 20 52 95 39 ou par mail à formation@adilnpdc.fr

Demande d'information à retourner **par courrier** ou **par email** : formation@adilnpdc.fr



LA FORMATION SUR-MESURE - DEMANDE D'INFORMATION

ORGANISME DE FORMATION
ADIL du Nord et du Pas de Calais
7 bis rue Racine - 59000 LILLE

ORGANISME :

Raison sociale :

N° Siret :

Adresse :

.....

.....

Nom de la personne en charge du dossier d'inscription :

Tél : E-mail.....

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS :

Nombre de participants :

Fonction (s):.....

THEME(s) ENVISAGE(s) :

Thème (s) souhaitant être abordé (s) :

.....

Date (s) envisagée (s) :

Objectif (s) de stage :

.....

LIEU DE STAGE :

Adresse :

.....

Je souhaite que le stage ait lieu dans les locaux de l'Adil du Nord et du Pas de Calais : OUI

NON

Fait à :

Le :

Signature et cachet :



ADHÉRER À L'ADIL DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS



**ASSOCIATION INTERDEPARTEMENTALE D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS**
7, BIS RUE RACINE
59000 LILLE

Nom de l'Association/Structure :
Nom & Prénom de l'interlocuteur :
Fonction de l'interlocuteur :
Adresse : n° Voie :
Code postal : Ville
Mail :
Téléphone :

ADHÉSION

RÉADHÉSION

n° Adhérent :

- ⇒ Vous adhérez à l'Agence interDépartementale d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais pour une année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre,
- ⇒ Vous vous engagez à verser une cotisation annuelle de 30€
- ⇒ Vous bénéficiez d'une offre préférentielle pour l'accès aux formations et aux réunions d'information
- ⇒ Vous recevez en exclusivité les informations liées à l'activité de l'association et de l'organisme de formation

Fait à, le Cachet et signature :

Votre bulle d'adhésion et règlement doivent nous parvenir à l'adresse inscrite dans l'encadré ci dessus
Tél : 03 59 61 62 59 **Mail :** contact@adilnpsc.fr **www.adilnpsc.fr**



